



Décisions du Conseil d'Administration du Groupe Carrefour dans le contexte de pandémie de COVID-19

Dividende

Dans le contexte exceptionnel de pandémie de COVID-19, le Conseil d'Administration de Carrefour, lors de sa séance du 20 avril 2020, a décidé de réduire de 50% le dividende proposé au titre de l'exercice 2019, par rapport à ce qui avait été initialement annoncé le 27 février 2020. Ainsi le dividende sera de 0,23 euro par action, contre 0,46 euro par action initialement prévu et 0,46 euro par action versé en 2019 au titre de l'exercice 2018.

Il sera proposé en numéraire ou en titres, au choix de l'actionnaire, et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 mai 2020.

Pour le paiement du dividende en titres, le prix correspondra à 95% de la moyenne des cours de clôture constatés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des 20 séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 10 juin 2020 et le 23 juin 2020 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire, la Société Générale.

Le dividende sera détachable le 8 juin 2020 et la date d'arrêté sera le 9 juin 2020.

Pour les actionnaires qui n'auraient pas opté pour un versement du dividende en actions, le dividende sera payé en numéraire le 29 juin 2020, après l'expiration de la période d'option. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, le règlement livraison des actions interviendra à compter de cette même date.

Assemblée Générale

Par mesure de précaution et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'Assemblée Générale des actionnaires le 29 mai 2020, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, au siège social de la Société. Elle sera retransmise sur le site Internet du Groupe via la page Assemblée Générale. Les actionnaires pourront voter à distance, soit par voie postale soit par Internet, selon les modalités détaillées dans les documents de convocation qui seront prochainement publiés et mis à disposition en téléchargement sur la page Assemblée Générale du site internet du Groupe. Les actionnaires pourront également poser leurs questions par écrit, en amont de l'Assemblée Générale, notamment par voie de télécommunication électronique à l'adresse indiquée dans la convocation.

Composition du Conseil d'administration

Dans le cadre de l'évaluation annuelle de son fonctionnement et du dialogue actionnarial qu'entretient la Société, le Conseil d'administration a mené une réflexion sur les évolutions qui pourraient être apportées à la gouvernance de l'entreprise. À la suite de ces travaux, au cours de sa séance du 20 avril 2020, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations (renommé Comité de gouvernance), a décidé de :

- réduire sa taille en ne proposant pas la nomination de nouveaux Administrateurs en remplacement de Madame Lan Yan et de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé qui n'ont pas souhaité solliciter le renouvellement de leur mandat, et de Monsieur Thierry Breton qui a démissionné du conseil le 24 octobre 2019 ;
- proposer à l'Assemblée Générale du 29 mai 2020 le renouvellement des mandats de Monsieur Alexandre Arnault et Madame Marie-Laure Sauty de Chalon ;
- nommer Monsieur Philippe Houzé en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration ; et
- nommer Monsieur Stéphane Israël, Administrateur indépendant, en qualité d'Administrateur référent.

Monsieur Alexandre Bompard, Président-Directeur général du groupe Carrefour, déclare : « *Madame Lan Yan et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé ont fait savoir qu'ils ne souhaitaient pas solliciter le renouvellement de leur mandat. Je tiens à les remercier tous les deux pour leur contribution active aux travaux du Conseil d'administration. Madame Lan Yan a notamment apporté sa précieuse expérience et sa connaissance de l'Asie pendant trois ans. Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, membre du Conseil d'administration depuis douze ans, y a joué un rôle central et a contribué activement, par son expertise, à la transformation du groupe.* »

A l'issue de l'Assemblée Générale et sous réserve de l'approbation des renouvellements par les actionnaires de Carrefour, le Conseil d'administration sera composé de 14 Administrateurs (hors Administrateurs représentant les salariés), dont 50 % de membres indépendants et 43 % de femmes conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF. De plus, depuis la nomination de Madame Mathilde Lemoine en qualité de présidente du Comité des rémunérations, deux des comités du Conseil d'administration sont présidés par des femmes.

A propos du Groupe Carrefour

Fort d'un réseau multi-formats de plus de 12 000 magasins dans plus de 30 pays, le Groupe Carrefour est un des leaders mondiaux du commerce alimentaire. Carrefour a réalisé un chiffre d'affaires de 80,7 milliards d'euros en 2019. Il compte plus de 320 000 collaborateurs qui contribuent à faire de Carrefour le leader mondial de la transition alimentaire pour tous, en offrant chaque jour une alimentation de qualité, accessible partout et à un prix raisonnable.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.carrefour.com, sur Twitter (@GroupeCarrefour) et sur LinkedIn (Carrefour).

Contacts

Relations investisseurs

Selma Bekhechi, Anthony Guglielmo et Antoine Parison

Tél : +33 (0)1 64 50 79 81

Relations actionnaires

Tél : 0 805 902 902 (n° vert en France)

Communication Groupe

Tél : +33 (0)1 58 47 88 80